



ROYAUME DE BELGIQUE - PROVINCE DE HAINAUT
ARRONDISSEMENT DE MOUSCRON

VILLE DE COMINES-WARNETON

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAL DU 21.12.2015.**

PRESENTS :

M. Gilbert DELEU, Bourgmestre-Président;
M. Freddy BAELEN Mme Chantal BERTOUILLE, MM. Didier VANDESKELDE et Luc DE
GEEST, Echevins ;
MM. Didier SOETE, Francis GAQUIERE, José RYCKEBOSCH, Mme Alice LEEUWERCK,
MM. Vincent BATAILLE, Philippe MOUTON, Mme Carine HEYTE-STAMPER, MM. André
GOBEYN, David KYRIAKIDIS, Mmes Myriam LIPPINOIS, Jeannette CATTEAU-DUGARDIN,
Marion HOF, Charlotte GRUSON, MM. Frank EFESOTTI, Patrick DOMICENT et David
WERQUIN, Conseillers Communaux ;
M. Cédric VANYSACKER, Directeur Général, Secrétaire.

Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Echevin, Messieurs Stéphane DEJONGHE et Eric DEVOS
et Madame Fabienne COPPIN, Conseillers Communaux, sont excusés.

Le Conseil Communal se réunit au lieu ordinaire de ses séances.

La séance est ouverte à 20.30 heures sous la présidence de Monsieur Gilbert DELEU,
Bourgmestre, suite à la convocation écrite par le Collège Echevinal en date du 11.12.2015.

Le tirage au sort qui doit déterminer l'ordre des votes donne le résultat suivant :

ACTION – M.R. – PS-ECOLO

1^{er} objet : Approbation du P.V. de la séance du Conseil Communal du 30.11.2015.

Monsieur le Président propose au Conseil d'approuver le procès-verbal de la réunion du
30.11.2015 tel qu'il a été rédigé par le Secrétaire.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, souhaite qu'en page 6 du projet de procès-
verbal, dans le point relatif à l'approbation du PV de la séance du 26.10.2015, son
intervention soit complétée par l'incorporation du mot « uniquement » entre les mots
« sujet » et « traité ». Il souhaite également revenir sur l'interview donnée à No Télé sur la
question de la circulation sur la RN58A et l'avis émis par la Cellule Provinciale de Sécurité
Routière sur cette demande et estime que des solutions alternatives à l'accessibilité du
charroi agricole sur la RN58A, telles que l'aménagement de voiries le long de la RN58A,
devraient être étudiées.

Monsieur le Président précise qu'une décision tendant à limiter à 90 km/h la vitesse sur
l'ensemble de la RN58A et de la rendre accessible au charroi agricole, sous conditions
(entre autres l'implantation de système(s) de contrôle de la vitesse), doit être prise par le
Ministre Wallon compétent, Monsieur Maxime PREVOT, sur base de l'avis favorable de la
Commission Provinciale susvisée, que les services du Service Public de Wallonie sont
favorables à cette solution et qu'une solution relative à la circulation doit être trouvée

sans délais. Il rappelle également qu'il s'agit également d'une question de coûts et que des explications avaient déjà été données en ce sens lors de la séance précédente.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver le P.V. de la séance du Conseil Communal du 30.11.2015, tel qu'il a été rédigé par le Secrétaire, moyennant la remarque susvisée.

Le P.V. de la séance du Conseil Communal du 30.11.2015 sera inséré dans le registre aux délibérations du Conseil Communal.

2^e objet : Règlement complémentaire de police relatif au stationnement sur la Place du Marché à 7783 Comines-Warneton. Zone de livraison. Arrêt.

Monsieur le Président propose au Conseil d'adopter un règlement complémentaire de police relatif au stationnement sur la Place du Marché au Bizet.

Monsieur Frank EFESOTTI, Conseiller Communal, souhaite savoir s'il doit être obligatoirement fait usage de cet emplacement pour les livraisons.

Après avoir entendu les explications complémentaires de Monsieur le Président, qui précise que cet emplacement a pour but de faciliter les livraisons de biens dans les commerces environnants de la Place du Marché et ne doit pas nécessairement et obligatoirement être utilisé par les conducteurs des véhicules de livraison/utilitaires, d'autres possibilités (en zone bleue) étant existantes, et en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

Monsieur Georges BAELEN, Président du C.P.A.S., est invité par Monsieur le Président à prendre part à la présente réunion en vue de procéder à l'examen des points relatifs au Centre Public d'Action Sociale.

3^e objet : C.P.A.S.. Procès-verbal de la réunion de concertation « Commune-C.P.A.S. » du 28 octobre 2015. Communication.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, par 16 voix pour, celles de Monsieur Gilbert DELEU, Bourgmestre, Messieurs Freddy BAELEN, Didier VANDESSELDE et Luc DE GEEST, Echevins, Messieurs Francis GAQUIERE, José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Philippe MOUTON, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Monsieur David KYRIAKIDIS, Mesdames Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, Charlotte GRUSON, Messieurs Frank EFESOTTI, Patrick DOMICENT et David WERQUIN, Conseillers Communaux, et 5 abstentions, celles de Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, Monsieur Didier SOETE, Madame Alice LEEUWERCK, Monsieur André GOBEYN et Madame Myriam LIPPINOIS, Conseillers Communaux, la résolution suivante :

Voir annexe.

4^e objet : C.P.A.S.. Modifications budgétaires ordinaire n°2 et extraordinaire n°2 de l'exercice 2015. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'examiner les modifications budgétaires ordinaire n°2 et extraordinaire n°2 de l'exercice 2015 du C.P.A.S. arrêtées par le Conseil de l'Action Sociale en sa séance du 27 octobre 2015.

Monsieur le Président précise que par le biais de cette seconde modification budgétaire ordinaire de l'exercice, le Conseil de l'Action Sociale revoit à la hausse les dépenses de plusieurs articles, pour un montant total de 97.195,60 Euro, prévoit une diminution pour d'autres articles pour un total de 76.202,00 Euros en dépenses ainsi qu'une augmentation des recettes pour un montant de 20.993,60 Euros.

Il précise qu'au service extraordinaire, les crédits suivants ont été notamment créés ou mouvementés :

1. projet 20140035 : aménagement cuisine service insertion : + 10 €uros ;
2. projet 20150036 : tentures MR Comines : + 30.000 €uros ;
3. projet 20150019 : équipement/sécurité : + 22.500 €uros ;
4. projet 20150035 : passage TV digitale MR Comines : + 75.000 €uros ;
5. projet 20150033 : achat véhicule service ILA : +2.500 €uros.

Le rapport de la Commission Budgétaire du C.P.A.S., annexé à ces modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°2 de 2015 justifie comme suit ces augmentations de dépenses : « Tous les crédits ont été revus sur base de la situation actuelle, principale modification au niveau RIS (augmentation au 1^{er} septembre). Transfert de crédits entre articles budgétaires de rémunération pour quelques postes. A l'extraordinaire, l'adaptation du montant pour le véhicule ILA, ainsi que la prévision des crédits pour la signalétique, les tentures et projet TV du Home Paul Demade. ».

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, s'étonne de l'importance du coût relatif au passage à la TV digitale dans la maison de repos de Comines.

Monsieur Georges BAELEN, Président du C.P.A.S., précise que l'acquisition de nouveaux postes TV s'imposait en vue d'un fonctionnement optimal de l'outil et que cette dépense a dès lors dû être prévue par le Conseil de l'Action Sociale.

Après en avoir délibéré, compte tenu de ce qui précède, conformément aux dispositions de la loi du 08 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale, le Conseil décide, par 16 voix pour, celles de Monsieur Gilbert DELEU, Bourgmestre, Messieurs Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE et Luc DE GEEST, Echevins, Messieurs Francis GAQUIERE, José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Philippe MOUTON, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Monsieur David KYRIAKIDIS, Mesdames Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, Charlotte GRUSON, Messieurs Frank EFESOTTI, Patrick DOMICENT et David WERQUIN, Conseillers Communaux, et 5 abstentions, celles de Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, Monsieur Didier SOETE, Madame Alice LEEUWERCK, Monsieur André GOBEYN et Madame Myriam LIPPINOIS, Conseillers Communaux, d'approuver les modifications budgétaires ordinaire n°2 et extraordinaire n°2 de 2015 que le Conseil de l'Action Sociale a adoptées en sa séance du 27 octobre 2015.

A l'issue de cette modification budgétaire n°2, la balance recettes/dépenses du budget ordinaire de l'exercice 2015 du C.P.A.S. s'établit comme suit :

Total des recettes : 15.198.698,08 €uros ;

Total des dépenses : 15.198.698,08 €uros.

Compte tenu de cette modification budgétaire n°2, la balance recettes/dépenses du budget extraordinaire de l'exercice 2015 du C.P.A.S. s'établit comme suit :

Total des recettes : 5.812.578,38 €uros ;

Total des dépenses : 5.0077.099,76 €uros.

Excédent : 735.478,62 €uros.

Chaque exemplaire des résolutions du Conseil de l'Action Sociale du 27 octobre 2015, revêtu de la mention approbative du Conseil Communal en séance du 21.12.2015, sera

transmis à Monsieur le Président du C.P.A.S. de Comines-Warneton, pour toutes suites voulues.

5^e objet : C.P.A.S.. Modification budgétaire extraordinaire n°3 de l'exercice 2015. Approbation.

Il est proposé au Conseil d'examiner la modification budgétaire extraordinaire n°3 de l'exercice 2015 du C.P.A.S. arrêtée par le Conseil de l'Action Sociale en sa séance du 09 novembre 2015.

Monsieur le Président précise qu'au service extraordinaire, en dépenses, les crédits suivants ont été notamment créés ou mouvementés : projet 20150035 : Passage TV digitale MR Comines : + 35.000 €uros.

Le rapport de la Commission Budgétaire du C.P.A.S., annexé à cette modification budgétaire extraordinaire n° 3 de 2015 justifie comme suit cette augmentation de dépense : « Les crédits en M.B. n°2 sont insuffisants pour passer le marché, à défaut de solution, pas de possibilité de TV dans la nouvelle aile du home Paul Demade ». Le choix s'est porté sur un financement par prélèvement.

Après avoir entendu les explications complémentaires de Monsieur Georges BAELEN, Président du C.P.A.S., et en avoir délibéré, conformément aux dispositions de la loi du 08 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale, le Conseil décide, par 16 voix pour, celles de Monsieur Gilbert DELEU, Bourgmestre, Messieurs Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE et Luc DE GEEST, Echevins, Messieurs Francis GAQUIERE, José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Philippe MOUTON, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Monsieur David KYRIAKIDIS, Mesdames Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, Charlotte GRUSON, Messieurs Frank EFESOTTI, Patrick DOMICENT et David WERQUIN, Conseillers Communaux, et 5 abstentions, celles de Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, Monsieur Didier SOETE, Madame Alice LEEUWERCK, Monsieur André GOBEYN et Madame Myriam LIPPINOIS, Conseillers Communaux, d'approuver les modifications budgétaires extraordinaire n°3 de 2015 que le Conseil de l'Action Sociale a adoptées en sa séance du 09 novembre 2015.

Compte tenu de cette modification budgétaire n°3, la balance recettes/dépenses du budget extraordinaire de l'exercice 2015 du C.P.A.S. s'établit comme suit :

Total des recettes : 5.847.578,38 €uros ;

Total des dépenses : 5.112.099,76 €uros.

Excédent : 735.478,62 €uros.

Chaque exemplaire des résolutions du Conseil de l'Action Sociale du 09 novembre 2015, revêtu de la mention approbative du Conseil Communal en séance du 21.12.2015, sera transmis à Monsieur le Président du C.P.A.S. de Comines-Warneton, pour toutes suites voulues.

6^e objet : C.P.A.S.. Budgets ordinaire et extraordinaire pour 2016. Approbation. Décision.

Conformément aux dispositions de l'article 112 bis § 1^{er} de la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale, Monsieur Georges BAELEN, Président du C.P.A.S., invité à la séance du Conseil Communal, présente et commente les budgets ordinaire et extraordinaire du C.P.A.S. pour l'exercice 2016, arrêtés par le Conseil de l'Action Sociale en sa séance du 24 novembre 2015.

Monsieur le Président précise que le budget ordinaire du C.P.A.S. pour l'année 2016 se clôture, en équilibre recettes/dépenses, au montant de 13.392.946,53 €uros.

La contribution de la Ville pour parer à l'insuffisance des ressources ordinaires s'élève à 2.810.833,66 €uros, soit une diminution de l'ordre de 62.000 € par rapport au dernier exercice.

Le budget extraordinaire du C.P.A.S. pour l'année 2016 se clôture comme suit :

- Recettes : 6.638.721,13 €uros ;
- Dépenses : 3.740.289,97 €uros ;
- Boni : 2.898.431,16 €uros.
-

Monsieur Georges BAELEN, Président du C.P.A.S., intervient comme suit :

« La note de politique générale du Centre Public d'Action Sociale répond à différentes dispositions légales, elle constitue une annexe obligatoire au budget du C.P.A.S..

Cet impératif légal est amplifié par la nécessité de démontrer que le C.P.A.S. prône un service de qualité, tout en s'inscrivant dans la politique de la Ville de Comines-Warнетon.

La note de politique est constituée des dossiers qui ont marqué l'année 2015, ainsi que des projets qui devraient se concrétiser ou démarrer en 2016.

La préface a, cette année, pour thème « la fusion des Communes et C.P.A.S. ».

La note de politique 2016 de notre Centre faisant plus de 130 pages, nous passerons en revue les éléments marquants de celle-ci :

Vous pouvez néanmoins télécharger le document complet sur notre site internet : www.cpas-cw.be

Abordons tout d'abord la partie Comité de Direction :

Le Comité de Direction est mis en place depuis avril 2014. Nous pouvons nous féliciter de sa réussite et de son bon fonctionnement.

Son efficacité est due principalement au fait qu'il se réunit régulièrement, mais que les participants sont invités en fonction des sujets traités. Le résultat en est que plus efficient.

Il permet également d'asseoir et d'officialiser chaque décision dans un PV répertorié par thèmes (finances, GRH, social, maisons de repos et Conseil), ce qui n'était peut-être pas toujours le cas avant sa création.

Concernant la matière sociale :

Le revenu d'intégration sociale :

De par la rigueur du travail de nos assistants sociaux, le nombre de bénéficiaires du RIS se maintient, malgré ce qui avait été prédit suite, notamment, à l'arrivée des personnes en fin de droit au niveau des allocations d'insertion et du durcissement des conditions d'octroi d'allocations de chômage au niveau de l'ONEM.

Ces chiffres sont donc à suivre dans les mois et années à venir

Quelques chiffres de l'insertion socio-professionnelle

La tranche d'âge « 25-45 ans reste la plus élevée en pourcentage de contrats, mais s'étire sur 20 ans.

Depuis 2014, un contractuel sur quatre est âgé de moins de 25 ans (11 % en 2013 et 16 % en 2012).

La proportion des « 45 ans et + » a tendance à diminuer (31 %). Elle était de 41,6 % en 2014 et 36,9 % en 2013.

Les mises au travail au CPAS représentaient plus de 75 % du total en 2012 et 2013. Elles descendent à 69 % du total en 2014.

Nous constatons que les mises au travail dans des A.S.B.L. augmentent de manière significative entre septembre 2014 et août 2015, nous comptabilisons près de 25 % de contrats article 60 §7 réalisés au sein d'une ASBL de l'entité.

Depuis la réduction notable du nombre d'étudiants, le niveau d'études des contractuels ne varie presque plus.

71 % de nos contractuels n'ont pas un niveau scolaire supérieur à la 3ème année secondaire !!

Le taux d'échec en article 60, §7 est de 12 % en 2014.

En 2016, nous envisageons de réaliser un suivi et un accompagnement plus régulier et rigoureux des personnes étant passées par le service insertion qui obtiennent un contrat article 60 §7. Nous pensons que ce suivi permettrait d'éviter certains problèmes (qui aboutissent parfois à des fins de contrat) et de donner plus de crédit au contrat article 60, §7.

Une personne sur deux a retrouvé ses droits aux allocations de chômage en 2014 et plus d'une sur quatre continue à travailler.

Logements d'urgence

-la maison située Rue de l'Ancienne Place, 17 à 7784 Bas-Warneton : ce logement a été entièrement rénové et a été inauguré le 6 mars 2015.

-la maison située Place Saint-Martin, 4 à 7784 Bas-Warneton : ce 3ème logement d'urgence est actuellement en cours de rénovation. Il est à souligner que notre service insertion s'occupe de la majeure partie des travaux. Le logement sera prêt dans les prochains mois, il conviendra à une famille nombreuse vu qu'il est pourvu de cinq chambres.

Concernant notre service de repassage La Boîte à Bulles :

Malgré une réorganisation du service, les chiffres n'ont jamais été concluants. Lors du Conseil de l'Action Sociale du 9 juin 2015, il a été décidé de mettre fin à l'agrément « Titres-services » du C.P.A.S. à l'issue du préavis de l'employée (le 21 septembre 2015) et de céder à titre gratuit à l'A.S.B.L. ALE le matériel du service. Les employées ont bénéficié d'un nouveau contrat de travail au sein de l'A.S.B.L. ALE.

Actuellement, il semblerait que cette réorganisation permette d'équilibrer les recettes et les dépenses.

Passons maintenant au chapitre de nos Maisons de repos et plus particulièrement aux travaux de rénovation, extension et de construction.

Les travaux du Home Paul Demade ont débuté le 1er octobre 2014, ils s'effectuent en 3 phases, les résidents étant présents pendant toute la durée des travaux. Nous avons pu emménager dans la nouvelle cuisine en septembre dernier.

La première phase se termine tout doucement.

Le 1er mars 2016, nous prévoyons l'accueil de 8 nouveaux résidents, ceci pour récupérer la capacité complète des 85 résidents.

Les phases 2 et 3 consisteront à la rénovation du bâtiment actuel.

A partir de la deuxième phase, nous récupérerons la totalité de l'hébergement, c'est-à-dire les 85 lits.

Après les travaux, nous disposerons d'une unité spécifique pour 5 lits court-séjour (demande en cours à la Région Wallonne)

Concernant le projet de construction du Sacré Cœur à Ploegsteert, l'auteur de projet nous a remis le dossier Projet en août 2014. Celui-ci a été approuvé en Comité de concertation et soumis au Conseil en novembre 2014 et a été envoyé aux autorités subsidiaires. Nous attendons de leurs nouvelles pour lancer les différents marchés publics.

EN CONCLUSION

Par cette note de politique générale, nous avons voulu donner un aperçu de la diversité et de la qualité des actions menées au quotidien au sein de notre C.P.A.S..

Notons l'intervention communale a légèrement diminué. Nous la maintenons depuis 2011, ce qui était déjà remarquable, et cette année, nous avons franchi un nouveau palier en la diminuant !

Ceci grâce à divers efforts faits notamment :

- au niveau des frais de fonctionnement : continuité dans le travail des marchés publics, suivi des consommations, conscientisation des budgets et du coût du matériel par le personnel ;

- au niveau des frais du personnel: non remplacement des arrêts maladies, remplacement non systématique des départs en pension, analyse rigoureuse des charges de travail, régularisation de la continuité des soins jour/nuit ;

- optimalisation du financement INAMI avec de très bons chiffres au niveau du taux d'occupation.

Ces efforts sont maintenus depuis maintenant plusieurs années, et sont toujours plus conséquents au fil des années : tout augmente, nous sommes en période de crise, les charges imposées aux C.P.A.S. sont de plus en plus contraignantes, mais notre Centre est fier de souligner les efforts consentis par tout un chacun et traduits dans le résultat des comptes et l'élaboration du budget tout en maintenant la qualité des services proposés à la population de Comines-Warneton, tant au niveau des services sociaux, que dans les maisons de repos. ».

Monsieur le Président remercie Monsieur Georges BAELEN pour cette présentation très complète et demande s'il y a des questions.

Monsieur Luc DE GEEST, Echevin, souhaite savoir pourquoi, malgré les craintes initiales du secteur des C.P.A.S., le nombre de personnes bénéficiant du R.I.S. n'a pas augmenté sur l'entité alors que le taux de chômage est important sur l'entité. Il s'interroge également sur la question de l'accueil des réfugiés et de ses impacts sur le budget.

Monsieur David WERQUIN, Conseiller Communal, précise que le plan d'activation des chômeurs a prévu un échelonnement des exclusions du chômage, que certains n'avaient, pour des raisons, par exemple, de composition de ménage, pas droit à des allocations et que des chômeurs ont été remis au travail via les contrats « article 60 ».

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, note l'arrêt du service « La boîte à bulles » et la diminution de la dotation communale. Il s'interroge également sur la question de l'absence de remise au travail de personnes dans les entreprises privées et de leur intégration dans des A.S.B.L. para-communales et souhaite des éclaircissements sur la situation du dossier de la maison de repos de Ploegsteert.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, estime que la diminution de l'intervention communale est une chose positive et précise qu'il votera pour ces budgets.

Monsieur Georges BAELEN et Monsieur le Président précisent que la mise à disposition d'articles 60 dans les entreprises privées n'est pas chose aisée et qu'en ce qui concerne le dossier de la maison de repos de Ploegsteert, le dossier complet a été déposé auprès des services de la Région Wallonne, mais qu'au vu des restrictions budgétaires, il n'est pas facile d'avancer dans ce dossier et que d'autres sources de financement du projet sont actuellement à l'étude.

Après en avoir délibéré, conformément aux dispositions de l'article 112 bis, § 1^{er} de la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale, le Conseil décide, par 16 voix pour, celles de Monsieur Gilbert DELEU, Bourgmestre, Messieurs Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE et Luc DE GEEST, Echevins, Messieurs Francis GAQUIERE, José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Philippe MOUTON, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Monsieur David KYRIAKIDIS, Mesdames Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, Charlotte GRUSON,

Messieurs Frank EFESOTTI, Patrick DOMICENT et David WERQUIN, Conseillers Communaux, et 5 abstentions, celles de Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, Monsieur Didier SOETE, Madame Alice LEEUWERCK, Monsieur André GOBEYN et Madame Myriam LIPPINOIS, Conseillers Communaux, d'approuver les budgets ordinaire et extraordinaire du C.P.A.S. pour l'exercice 2016.

Les budgets ordinaire et extraordinaire 2016 du C.P.A.S., dûment revêtus de la mention approbative du Conseil Communal du lundi 21 décembre 2015, seront renvoyés, pour toutes suites voulues, à Monsieur le Président du C.P.A.S..

7^e objet : Finances communales. Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°2 de l'exercice 2015. Arrêté d'approbation de Monsieur le Gouverneur de la Province du Hainaut. Communication.

Il est proposé au Conseil de prendre acte de l'arrêté du 25 novembre 2015 de Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut approuvant les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°2 de l'exercice 2015, arrêtées par le Conseil Communal en sa séance du 26 octobre 2015 (7^{ème} objet).

Monsieur le Président précise que l'autorité de tutelle n'a apporté aucune modification en ce qui concerne les chiffres contenus dans ces modifications budgétaires et a considéré que cette délibération du Conseil Communal du 26.10.2015 était conforme à la loi et à l'intérêt général.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de prendre acte de cet arrêté et de le classer au dossier ad hoc.

8^e objet : Rapport annuel sur l'administration et la situation des affaires de la Ville de Comines-Warneton pour l'année 2014. Communication.

Conformément aux dispositions de l'article L 1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, chaque membre de la présente assemblée a reçu un exemplaire du rapport du Collège des Bourgmestres et Echevins sur l'administration et la situation des affaires de la Ville pour l'année 2014.

Monsieur Frank EFESOTTI, Conseiller Communal, s'interroge sur l'aspect « consultation du public » des projets du Programme Communal de Développement Rural (P.C.D.R.) et sur l'arrêt des travaux de réfection des chemins du même programme P.C.D.R..

Monsieur le Président précise que des concertations et des consultations ont eu lieu dans le cadre des projets P.C.D.R. et Agenda 21 local et que, pour des raisons d'ordre technique (séchage des matériaux), les travaux aux chemins sont actuellement statés, mais que ceux-ci vont être poursuivis dès que possible.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de prendre acte de ce rapport.

Ce rapport sera transmis, pour information, conformément à la loi, à Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut ainsi qu'à Monsieur le Commissaire d'Arrondissement à Mouscron.

9^e objet : Finances communales. Projets de budgets communaux ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2016. Examen et vote.

Monsieur le Président invite Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment les Finances dans ses attributions, à exposer les projets de budgets ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2016.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin des Finances, intervient comme suit :

« Projets de budgets ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2016.

La Région Wallonne nous impose le respect de différentes directives par des circulaires, nous les avons suivies scrupuleusement. Et suite à la commission des finances du 9 courant, à laquelle tous les Conseillers communaux sont invités et peuvent obtenir tous les renseignements et les éclaircissements de nature technique, nous pouvons vous proposer à présent un projet de budget 2016.

Ce budget, comme les précédents, fait figure de très bonne gouvernance communale, puisque, pour la cinquième fois consécutive, il présente un boni à l'exercice proprement dit. Certains, comme chaque année, le taxeront de peu ambitieux ou de banal. Personnellement, rien que par le fait de pouvoir garder le personnel en l'état et de ne pas devoir augmenter les centimes additionnels au précompte immobilier ni à l'IPP, c'est ambitieux et relève d'une très bonne gestion.

Grâce à celui-ci, à l'ordinaire, nous pouvons prévoir de payer le personnel, de pourvoir au bon fonctionnement de l'administration, de doter le CPAS, la Zone de Police, les Fabriques d'églises, sans oublier tous les subsides aux associations et de rembourser la dette tandis qu'à l'extraordinaire pas moins de 35 projets sont proposés.

Cette année, lors de la commission des finances, et malgré l'étude de toutes les pages du budget, je n'ai reçu que de petites questions de détails et sans aucun débat, j'en déduis donc que le budget 2016 fait l'unanimité et j'en suis très heureux, mais c'est peut-être le fait qu'elle se tienne à huis clos.

Le budget 2016 se clôture à l'ordinaire avec un boni de plus de 1.683.064 € à l'exercice proprement dit, mais c'est surtout l'apport de recettes non perçues en 2015 qui gonflent ce boni. J'évoque principalement ici les 703.000 € de non encodage à l'IPP en 2015, engendré par des cafouillages administratifs du Fédéral. Cette recette prévue en 2015 a dû être annulée au tableau de synthèse du budget 2016 et prévue à nouveau dans le corps du budget 2016.

De plus et malheureusement, avec toutes les mesures prises au Fédéral et notamment celles de la Tax Shift qui semblent alléger la fiscalité du citoyen, mais qui, en réalité, renvoient celle-ci sur le dos des communes, notamment les sérieux retards d'enrôlement, les exclusions du chômage ou encore les exclusions de l'assurance maladie invalidité, la taxation des intercommunales, d'où une diminution des dividendes, le coup de rabet sur le fonds des Communes (perte de près de 250.000 €uros en 2015) et particulièrement aussi le financement des zones de secours qui, pour notre Ville, augmentera de 19 % en 2016 et pour les années futures, nous ne sommes pas encore au bout de nos surprises.

Bref, l'avenir n'est pas rose et nous devons faire face à pas mal de défis dans les prochaines années, nous serons donc contents d'avoir des réserves.

SERVICE ORDINAIRE

L'avant-projet de budget ordinaire 2016 présente les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes	boni / mali
Exercice proprement dit	23.351.831,20	25.034.896,15	+ 1.683.064,95
Exercices antérieurs	9.741,93	6.421.498,43	+ 6.411.756,50
Prélèvements	2.500.000,00	0,00	- 2.500.000,00
Total général	25.861.573,13	31.456.394,58	Boni général de 5.594.821,45

Les dépenses de personnel :

45,74 % du total des dépenses de l'exercice propre (46,41 % au budget initial de 2015)

Les dépenses de fonctionnement :

12,81 % du total des dépenses de l'exercice propre (12,57 % au budget initial de 2015)

Les dépenses de transferts :

35,65 % du total des dépenses de l'exercice propre (34,64 % au budget initial de 2015)

Les dépenses de dette :

5,80 % du total des dépenses de l'exercice propre (6,38 % au budget initial de 2015)

Les recettes de prestations :

6,38 % du total des recettes de l'exercice propre (6,75 % au budget initial de 2015)

Les recettes de transferts :

89,00 % du total des recettes de l'exercice propre (88,58 % au budget initial de 2015)

Les recettes de dette :

4,62 % du total des recettes de l'exercice propre (4,67 % au budget initial de 2015)

Comme pour le budget précédent, j'ai fait le choix, comme le prévoit la circulaire budgétaire, en sa page 33, d'inscrire un article de recette 00010/106-01, à savoir un crédit spécial de recette préfigurant les dépenses non engagées de l'exercice. Le calcul du montant à y faire figurer s'élève à « 3% des dépenses de personnel et de dette (service ordinaire) du budget précédent ». Si l'on tient compte du budget initial 2015 et de ses deux modifications budgétaires, le calcul est établi comme suit :

- 3% des dépenses de personnel : 320.928,78 Euros ;
- 3% des dépenses de dette : 46.725,70 Euros ;
- Total à inscrire au 00010/106-01 : 367.654,48 Euros.

DEPENSES ORDINAIRES

Afin de permettre un financement quasi intégral des nouveaux projets extraordinaires 2016, non pas par le recours à l'emprunt mais par utilisation privilégiée du fonds de réserve extraordinaire, il est proposé, encore cette année, à l'article 06001/955-01, de puiser un montant maximum de 2.500.000 € de l'ordinaire pour alimenter le fonds de réserve extraordinaire existant. Cette façon de procéder n'affecte pas le boni à l'exercice proprement dit.

A l'article 33001/43501 des dépenses ordinaires, sur instruction de Monsieur le Directeur Financier, également Comptable spécial, la dotation de la Commune pour la Zone de Police, d'un montant de 1.726.000,00 € au budget initial de 2015, a été fixée au même montant au budget ordinaire 2016.

A noter qu'un récent arrêt du Conseil d'Etat aurait pu avoir un impact négatif sur la dotation communale 2016, car désormais le budget ordinaire de la Zone doit comporter les prévisions de traitements sur 12 mois alors qu'auparavant elles n'étaient que de 11 mois, le mois de décembre étant comptabilisé sur l'année suivante.

Ce « rattrapage » d'un mois de prévisions de traitement aurait pu faire augmenter la dotation communale.

Comme je vous le disais précédemment la dotation qui sera demandée par la Zone de Secours Wapi en 2016 est en augmentation de 19 % par rapport à celle du budget initial 2015.

Au budget initial de 2015	530.852,58 €uros
Après modification budgétaire n° 2 de 2015	547.309,55 €uros
Au budget initial de 2016	632.142,53 €uros

C'est également au niveau des cotisations « Ipalle » que nous devons faire face à une augmentation de 14,5 % en 2016 par rapport à 2015. Cette intercommunale va se substituer à la Commune pour payer la taxe régionale wallonne sur l'incinération et ensuite nous réclamer cette taxe sous forme de hausse de cotisation. Pour respecter le coût vérité, nous avons d'ailleurs dû, comme toutes les communes augmenter le prix du sac poubelle et la taxe sur les déchets. Le tableau ci-dessous reprend la situation des cotisations qui seront réclamées en 2016 à la Ville, en comparaison de celles de 2015 :

Articles budgétaires	Libellés	Cotisations 2015	Cotisations 2016
87601/435-01	Cotisation IPALLE – Collecte des ordures ménagères	246.557,50 €	240.000,00 €
87603/435-01	Cotisation IPALLE - Incinération	277.217,50 €	315.000,00 €
87604/435-01	Cotisation IPALLE – Gestion parc à conteneurs	288.532,50 €	375.000,00 €
	Total :	812.307,50 €	930.000,00 €

A l'article 831/435-01 des dépenses ordinaires, par rapport à 2015, la subvention communale de fonctionnement au C.P.A.S. diminuera de 61.252,11 €uros. Elle sera de l'ordre de 2.810.833,66 €uros pour 2016. Pour mémoire, elle est de 2.872.085,77 €uros pour 2015 et était de 2.870.196,58 €uros en 2014.

RECETTES ORDINAIRES

Au niveau des recettes ordinaires, selon les prévisions pluriannuelles en notre possession, au niveau du Fonds des communes – la prévision de dotation générale est établie au montant de 7.151.099,35 €uros en 2016.

Pour rappel la prévision budgétaire initiale de 2015 avait été fixée au montant de 7.000.592,83 €uros, mais elle a été réduite à 6.754.371,16 €uros, soit une diminution de près de 250.000 €uros.

En fonction de la conjoncture socio-économique actuelle, de combien, en cours d'exercice 2016, cette dotation sera-t-elle « rabotée » ?

A elle seule, cette recette constitue près de 30 % du total des recettes de la Ville (exercice propre 2016), 28,56 % pour être précis.

Sur base de la circulaire budgétaire 2016 et sans modification du taux, par rapport aux exercices précédents, la recette découlant des centimes additionnels au précompte immobilier a été estimée à 4.822.791,80 €uros, soit une diminution de recettes de l'ordre de 232.994,40 €uros.

Cette prévision de recette constitue 19,26 % du total des recettes de la Ville (exercice propre 2016).

Au niveau de la recette ordinaire liée à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques, il est à noter que, comme précisé au début de mon intervention, la recette estimée de 2015, a été réduite de 703.505 €uros. Cette diminution importante de recette a été inscrite dans l'annexe au tableau de synthèse (service ordinaire) du budget 2016 et est la conséquence directe d'un « certain » retard dans le processus de l'enrôlement de l'exercice d'imposition 2015, revenus de 2014.

Pour ce qui concerne la prévision budgétaire 2016, le S.P.F. Finances nous suggère d'inscrire une recette de 4.267.932,00 €uros et une dépense de 42.679,32 €uros au titre de frais administratifs. Il est à craindre qu'à l'instar de ce qui s'est passé en 2015, cette prévision de recette soit revue à la baisse en cours d'année 2016, pour les mêmes motifs (retard dans le processus de l'enrôlement de l'exercice d'imposition 2016).

Cette prévision de recette qui sera, bien entendu, adaptée lors de la réception des données du Ministère compétent, constitue un peu plus de 17 % du total des recettes de la Ville (exercice propre 2016), soit 17,05 % pour être précis.

SERVICE EXTRAORDINAIRE

L'avant-projet de budget extraordinaire 2016 se veut la traduction, en chiffres estimés, de divers projets subsidiés ou non dont nous avons tenté de cerner l'objet par l'inscription la plus détaillée possible au niveau du nom de projet et du libellé des articles budgétaires concernés.

J'attire votre attention sur l'importance des 35 projets extraordinaires 2016 - et des moyens de financement y afférents (prélèvements sur le fonds de réserve extraordinaire, emprunts communaux ou régionaux et subsides) - qui se trouvent en pages 66 et 67 du projet de budget extraordinaire 2016 et reproduits comme suit :

Numéro de projet	Objet	Prévision de dépense	Montants prévus par fonds de réserve	Montants prévus par emprunts	Montants prévus par subsides	Total des voies et moyens	Recettes - Dépenses
20160001	Services administratifs. Achat mobilier de bureau	20.000,00	20.000,00	0,00	0,00	20.000,00	0,00
20160002	Services administratifs. Acq. matériel informatique	20.000,00	20.000,00	0,00	0,00	20.000,00	0,00
20160003	Services adm. Acq. machines & matériel de bureau	10.000,00	10.000,00	0,00	0,00	10.000,00	0,00
20160004	Patrimoine privé. Achat de bâtiments.	600.000,00	600.000,00	0,00	0,00	600.000,00	0,00
20160005	Voirie. Achat de véhicules	80.000,00	80.000,00	0,00	0,00	80.000,00	0,00
20160006	Voirie. Achat de véhicules spéciaux.	40.000,00	40.000,00	0,00	0,00	40.000,00	0,00
20160007	Voirie. Acq. matériel & machines d'exploitation.	80.000,00	80.000,00	0,00	0,00	80.000,00	0,00
20160008	Voirie. Achat d'abribus.	8.000,00	8.000,00	0,00	0,00	8.000,00	0,00
20160009	Acq. terrain parking salle des sports de Warneton	95.000,00	95.000,00	0,00	0,00	95.000,00	0,00
20160010	Eclairage public. Travaux au réseau.	200.000,00	200.000,00	0,00	0,00	200.000,00	0,00
20160011	Travaux au réseau de basse tension.	5.000,00	5.000,00	0,00	0,00	5.000,00	0,00
20160012	Parts sociales IEG - Zonings W, B-W, Bizet	375.000,00	375.000,00	0,00	0,00	375.000,00	0,00
20160013	Ecole communale. Acq. matériel, mobilier.	2.000,00	2.000,00	0,00	0,00	2.000,00	0,00
20160014	Ecole communale. Acq. matériel informatique.	2.750,00	2.750,00	0,00	0,00	2.750,00	0,00
20160015	Acq. matériel & instruments de musique.	6.000,00	6.000,00	0,00	0,00	6.000,00	0,00
20160016	Acquisition colombarium & cavurnes.	30.000,00	30.000,00	0,00	0,00	30.000,00	0,00
20160017	Plantations "Drève des Rabecques"	20.000,00	7.000,00	0,00	13.000,00	20.000,00	0,00
20160018	PIC 2013-2016 Travaux de lutte contre inondations	500.000,00	500.000,00	0,00	0,00	500.000,00	0,00
20160019	PIC 2013-2016 Trav voirie quartier Cimetière	650.000,00	650.000,00	0,00	0,00	650.000,00	0,00

20160020	PIC 2013-2016 Toiture école Cale Comines	135.000,00	135.000,00	0,00	0,00	135.000,00	0,00
20160021	PIC 2013-2016 Rénov ex-Hôtel de Ville Warneton	675.000,00	675.000,00	0,00	0,00	675.000,00	0,00
20160022	Acq. de terrains de voirie (Rue Ligue du Coin de Terre,)	200.000,00	200.000,00	0,00	0,00	200.000,00	0,00
20160023	Cheminement cyclo-piéton CT St-Joseph - Gare	300.000,00	120.000,00	0,00	180.000,00	300.000,00	0,00
20160024	Eclairage de fin d'année et sonorisation des rues	3.500,00	3.500,00	0,00	0,00	3.500,00	0,00
20160025	UREBA Hôtel de Ville de Ploegsteert	55.082,52	23.881,55	31.200,97	0,00	55.082,52	0,00
20160026	UREBA Immeuble (permanences) HdeV Warneton	40.787,99	20.085,97	20.702,02	0,00	40.787,99	0,00
20160027	Rénovation voirie et égouttage rue des Canons	300.000,00	300.000,00	0,00	0,00	300.000,00	0,00
20160028	UREBA Centre de généalogie (Vanwindekens)	91.582,36	43.964,24	47.618,12	0,00	91.582,36	0,00
20160029	Travaux immeuble place Ste-Anne, 19	30.000,00	30.000,00	0,00	0,00	30.000,00	0,00
20160030	Ancrage Cal - rénov immeuble rue Cortewilde, 9A	120.000,00	68.000,00	0,00	52.000,00	120.000,00	0,00
20160031	Proj. européen Interreg V "VALYS" - acq mobilier & panneaux solaires pr pompe	60.000,00	12.000,00	0,00	48.000,00	60.000,00	0,00
20160032	Projet européen Interreg V "Eco-citoyen" - machine désherbage thermique	26.500,00	6.625,00	0,00	19.875,00	26.500,00	0,00
20160033	PIC 2017-2018 Honoraires sur rénovation place de la Rabecque	40.000,00	40.000,00	0,00	0,00	40.000,00	0,00
20160034	PIC 2013-2016 Voirie. Rénovation de dalles de béton	300.000,00	300.000,00	0,00	0,00	300.000,00	0,00
20160035	Service d'incendie. Achat d'une auto-échelle. Quote-part de la Ville (25%)	155.701,29	0,00	155.701,29	0,00	155.701,29	0,00
Totaux :		5.276.904,16	4.708.806,76	255.222,40	312.875,00	5.276.904,16	0,00

Bien entendu, le projet de budget extraordinaire 2016 ne se limite pas aux seuls projets d'investissements envisagés durant cet exercice mais reprend aussi tous les postes budgétaires liés aux projets extraordinaires des exercices précédents non encore clôturés, notamment au niveau de la reconstitution de la trésorerie ordinaire par les emprunts encore à contracter.

L'avant-projet de budget extraordinaire 2016 présente, en récapitulation, les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes	boni / mali
Exercice propre	8.592.644,66	1.507.079,42	- 7.085.565,24
Exercices antérieurs	60.000,00	3.516.407,38	+ 3.456.407,38
Prélèvements	12.800,49	5.424.767,76	+ 5.411.967,27
Total général	8.665.445,15	10.448.254,56	+ 1.782.809,41

Je vous remercie de votre attention.

D. VANDESKELDE, Echevin. ».

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, intervient comme suit :

« Mesdames, Messieurs, en vos titres et qualité,

A l'aube d'une quatrième année de coalition ACTION – PS à la gouvernance de notre ville, le budget se doit, d'être le reflet de la politique citoyenne de la majorité en place.....depuis 3 ans déjà....bien plus vous nous diriez....

A l'ordinaire, on note pour 2016, une prévision haussière et hasardeuse de recettes à l'IPP estimées à 4.267.932 € alors que les droits constatés en 2014 sont de 3.780.518 €, soit 487414 € en plus, soit 13 % d'augmentationprévisionnelle....

Aussi les dividendes prévisionnels à percevoir de l'intercommunale électricité et gaz augmenteraient de 130000 €, soit 18% de hausse prévisionnelle.....

Certes, la confection d'un budget n'est pas chose facile, d'autant que l'on subodore déjà que la dotation communale à la zone de police devrait être rabotée de 50000 euros en modification budgétaire comme en 2015...

Aussi l'intervention de la ville à la zone de secours (services pompiers et ambulances) n'était pas sous total contrôle lors de l'élaboration de ce budget.....

En analysant le budget extraordinaire.... Même désillusion, pour nos concitoyens, rien de neuf se profile à l'horizon.....et pourtant le « bas de laine » tant chéri par la majorité cominoise fait envier d'autres communes et villes, avides de projets novateurs pour leur résidents....

Sommes-nous à court d'idées chez les dirigeants de Comines Warneton ?

Pourtant certains postes majeurs dans le budget d'une ville comme la nôtre mériteraient plus d'attention....l'échevinat des sports n'apporte aucune modification à son poste,Majoration pourtant officiellement promise à la dernière assemblée générale de l'Agisc.....

Que dire de la préoccupation de nos élus, qui ne prévoient aucun investissement dans l'enseignement communal, qui souffre du manque de moyens..... La baisse du taux de fréquentation des établissements scolaires en dit long.....

Que fait-on aujourd'hui de plus, que ce que l'on a toujours fait à Comines Warneton pour le commerce de proximité.....Le bizet vit du tabac, Comines voit ses rues presque vides depuis la bien nécessaire zone bleue.....et Warneton se meurt dans ses tracteurs....

A Comines-Warneton, quand le culte religieux bénéficie d'un budget annuel de 89000€le poste santé se limite lui à 11000 €..... autant dire qu'il vaut mieux prier très fort pour être en bonne santé....

Malgré un résultat budgétaire en boni de 5.594.821€ les projets politiques ne suivent pas....

Seule une augmentation de 25000 € de subsides à la Régie Foncière a été inscrite au Budget.... Ouf en voilà une Action.... De sauvetage.....

Bref il y a trois ans, vous n'aviez rien promis de nouveau en disant on ne change pas une équipe qui gagne, aujourd'hui c'est inscrit dans votre budget de mi-mandat.....

Sachez qu'une ville qui s'installe sur ses acquis, est une ville qui n'avance plus et qui se meurt petit à petit....

Notre groupe votera contre ce budget qui est le reflet d'aucune ambition politique. ».

Monsieur Frank EFESOTTI, Conseiller Communal, souhaite obtenir quelques précisions sur l'augmentation substantielle des crédits relatifs aux frais de chauffage dans les bâtiments.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, attire l'attention des membres du Conseil :

- sur l'important bassin d'emploi que constitue le Centre Culturel et sur la nécessité en découlant d'isoler correctement ce bâtiment particulièrement énergivore ;

- sur les 500.000 € prévus au budget - somme conséquente – dans la lutte contre les inondations au regard des aménagements envisagés au Pont Rouge et des infractions urbanistiques constatées près du Pont du Badou. Il estime qu'il y a là des contradictions ;

- sur les budgets prévus au quartier dit « du petit Canard » (sentier de la Gloriette et abords) et le peu d'équipements de voirie existants à cet endroit;

- sur l'acquisition des prairies humides au Bizet (600.000 € prévus au budget) et s'interroge sur l'opportunité de procéder à d'identiques acquisitions au niveau des Bas Prés de la Lys à Comines et pour lesquelles aucun crédit n'est prévu ;

- sur le montant de 10.000 € prévus pour le P.C.D.N. au regard des nombreuses nécessités/possibilités en matière d'environnement (faune et flore) sur l'entité (oiseaux, couleuvres, nombreux partenariats locaux, ...)

- sur la nécessité de disposer d'un centre de la Société d'Histoire plus moderne.

Il estime que le budget présente quelques incohérences en matière urbanistique (zoning des 4 Rois et extension de la zone de Bas-Warneton, Z.A.C.C. du Bizet) et précise qu'il votera contre ces budgets.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, précise que :

- ici comme ailleurs, l'opposition vote contre les projets de budgets ;
- en matière d'impôt sur les personnes physiques (IPP), les chiffres incorporés dans le budget sont une donnée provenant de l'autorité fédérale et une instruction devant être suivie ;
- en matière de subsides, aucune augmentation n'a actuellement été prévue ;
- il y aura lieu d'être particulièrement attentif aux coûts de la Zone de Secours (casernes, pompiers professionnels, ...)

- en matière commerciale, la commune est loin d'être une ville morte, en atteste la satisfaction de la part des commerçants, via - notamment - le S.I.D.E.C. ;
- l'inscription de montants d'intervention financière communale dans les Fabriques d'Eglise découle d'une obligation légale.

Monsieur le Président et Monsieur Didier VANDESKELDE précisent que l'augmentation des crédits prévus pour les frais de chauffage des bâtiments communaux s'explique par les travaux de rénovation et/ou d'extension menés dans les bâtiments affectés à des fins administratives (bureaux en extension de l'Hôtel de Ville de Comines, ex-cure de Comines) ou de logement (logements à Bas-Warneton, à Houthem et à Ploegsteert) et que les aménagements sont faits de manière telle à ce qu'il soit procédé à des économies d'énergie.

Monsieur le Président précise :

- en ce qui concerne le bâtiment de la MJC, que des investissements UREBA, subsidiés par la Région Wallonne, ont été sollicités et obtenus et seront réalisés tout prochainement et que l'obtention de subventions auprès de la Communauté Française est quasi-impossible, faute de moyens disponibles ;

- que dans le dossier de lutte contre les inondations, un agriculteur a introduit et obtenu un permis d'urbanisme relatif au comblement de trous dans un champ et qu'il a fallu insister pour que la Ville de Comines-Warneton soit incorporée dans le dossier Interreg à introduire et incluant déjà le Nord-Pas-de-Calais et la Province de Flandre Occidentale ;

- que des améliorations doivent être apportées au quartier dit « du petit canard » et précise qu'une des difficultés essentielles de ce dossier tient au fait que les eaux pluviales coulent vers l'avant des habitations et les eaux usées vers l'arrière ;

- qu'en ce qui concerne l'acquisition de terres aux Bas Prés de Lys, la solution de partenariat avec le Service Public de Wallonie a été retenue, mais que le dossier est actuellement en suspens vu les difficultés - notamment techniques - rencontrées pour le Pont des Trous à Tournai, mais que des rappels en vue de faire avancer le dossier de rectification de la Lys ont été adressés par le Collège Echevinal tant auprès du Ministre Wallon compétent qu'auprès de l'Administration en charge du dossier ;

- que les activités du P.C.D.N. se poursuivent à travers des commissions de travail incluant – notamment – des associations locales et qu'il s'indique de soutenir le travail qui y est réalisé ;

- que les dossiers de zones d'activités économiques doivent être poursuivis.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de prendre, par 14 voix pour, celles de Monsieur Gilbert DELEU, Bourgmestre, Messieurs Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE et Luc DE GEEST, Echevins, Messieurs Francis GAQUIERE, José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Monsieur David KYRIAKIDIS, Mesdames Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, Charlotte GRUSON, Messieurs Patrick DOMICENT et David WERQUIN, Conseillers Communaux, et 7 voix contre, celles de Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, Monsieur Didier SOETE, Madame Alice LEEUWERCK, Messieurs Philippe MOUTON, André GOBEYN, Madame Myriam LIPPINOIS et Monsieur Frank EFESOTTI, Conseillers Communaux, la résolution suivante :

Voir annexe.

Madame Charlotte GRUSON, Conseillère Communale, quitte la séance.

10^e objet : Finances communales. Répartition des subsides pour l'année 2016. Décision.

Monsieur le Président propose au Conseil de se prononcer sur la répartition des subsides 2015 en faveur des divers groupements et associations de l'entité, telle que figurant au projet de budget communal ordinaire de 2016.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment les Finances dans ses attributions, précise qu'en sa séance du 09.12.2015, la Commission Communale des Finances a examiné en détail le projet de répartition des subsides communaux 2016 et a marqué un avis favorable sur celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, mais avec une réserve des membres du groupe M.R. sur le subside à octroyer à la Régie Foncière, d'approuver la répartition des subsides pour l'année 2016 telle que proposée.

Messieurs Luc DE GEEST, Echevin, et Monsieur Frank EFESOTTI, Conseiller Communal, quittent la séance.

11^e objet : Budget extraordinaire 2016. Fournitures diverses, travaux et de services relevant du service extraordinaire couverts par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire. Fixation du mode de passation des marchés et des critères de sélection. Approbation des cahiers des charges-type. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

12^e objet : Réforme des services d'incendie. Dotation communale pour 2015. Approbation. Décision.

Monsieur le Président propose au Conseil de fixer à 547.309,55 € le montant de la dotation communale à la Zone de secours Wallonie Picarde pour l'exercice 2015.

Monsieur André GOBEYN, Conseiller Communal, attire l'attention de la présente assemblée sur la suppression annoncée de l'antenne de Ploegsteert.

Monsieur le Président rappelle les exigences posées – à l'unanimité - par la présente assemblée lors de l'adhésion de la Ville à la Pré-Zone de Secours en 2010 et en 2011, notamment la nécessité de conserver les antennes de Comines et de Ploegsteert comme postes avancés. Il propose de faire référence, dans le corps même de la présente délibération, aux éléments sus-évoqués et sollicite le soutien du Conseil dans la défense de ces exigences.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de marquer son accord sur la proposition émise et de prendre la résolution suivante :

Voir annexe.

Monsieur Luc DE GEEST, Echevin, et Monsieur Frank EFESOTTI, Conseiller Communal, rentrent en séance et reprennent leur fonction d'Echevin et de Conseiller Communal.

13^e objet : Réforme de la sécurité civile. Zone de secours. Valorisation du patrimoine. Arsenaux de Comines, Warneton et Ploegsteert. Convention locative entre la Ville de Comines-Warneton et la Zone de Secours WAPI. Approbation. Délégation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

14^e objet : Service Public Fédéral Finances. Maintien d'une permanence des contributions à Comines-Warнетon. Protocole d'accord. Approbation. Délégation. Décision.

Après avoir entendu les explications complémentaires de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

15^e objet : Règlement général de police « Bien Vivre à Comines-Warнетon ». Modifications. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

16^e objet : Voirie. Décret relatif à la voirie communale. Désignation des agents chargés de constater les infractions au décret. Avenant à la convention de collaboration conclue entre la Ville et la Province de Hainaut en matière de sanctions administratives communales. Approbation. Délégation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

17^e objet : Personnel communal. A.S.B.L. Jeunes à votre service. Convention de mise à disposition. Approbation. Délégation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

18^e objet : Personnel communal. Reclassement professionnel. Marché de services commun C.P.A.S.-Ville. Délégation au C.P.A.S.. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

18^e objet a : Régie Communale Autonome. Régie Foncière de Comines-Warнетon. Questions techniques.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, intervient comme suit :

Régie communale autonome – Régie Foncière de Comines-War.neton, Place Sainte-Anne, 21 – 7780 Comines 878.369.741

- *Vu les statuts de la régie foncière en ses articles en sub. Publiés au moniteur belge le 2011-07-28 :*

IX : Relations entre la Régie et le Conseil Communal

1. Plan d'entreprise et rapport d'activités

Article 56 – Le conseil d'administration établit et adopte chaque année un plan d'entreprise ainsi qu'un rapport d'activités.

Le plan d'entreprise doit être soumis au Conseil Communal pour le 31 décembre de chaque année au plus tard.

Le rapport d'activité doit être soumis au Conseil Communal pour le 30 juin de chaque année au plus tard.

Y seront joints : le bilan de la régie, le compte de résultat et ses annexes, le compte d'exploitation et les rapports du collège des commissaires.

Article 57 – Le plan d'entreprise fixe les objectifs et la stratégie à moyen terme de la Régie Communale Autonome.

Article 58 – Le plan d'entreprise et le rapport d'activités sont communiqués au Conseil Communal lors de la première séance de ce dernier qui suit leur adoption par le Conseil d'Administration de la régie.

- Vu nos demandes maintes fois réitérées oralement au conseil communal afin d'obtenir les comptes et les budgets de la régie communale autonome ; les comptes 2013 et 2014 ayant été présentés lors du dernier conseil communal en sa séance du 30.11.2015.
- Vu les demandes orales répétées par notre groupe afin d'obtenir divers éléments quant au fonctionnement réel de la régie foncière, demandes restées à ce jour sans réponse, hélas au sein de cette assemblée, et ce malgré les articles statutaires ci-dessus rappelés ...

Nous soussignés, groupe MR de Comines-Warнетon demandons que soient présentés en séance plénière du conseil communal du lundi 21.12.2015 les deux points suivants d'une part et d'autre part, demandons les réponses aux diverses questions sous-jacentes :

1. Le rapport d'activités 2014 et si possible 2015 de la régie foncière et en particulier en ce qui concerne le centre d'interprétation Plugstreet 14-18 ; et d'annoncer le cas échéant par cette voie de moyen la nécessité d'adapter le plan d'entreprise pour 2016 ... et ce à fortiori si les pertes constatées depuis fin 2012, 2013 et 2014 se confirment pour 2015...
2. Le plan d'entreprise 2016 de la régie foncière et en particulier en ce qui concerne le centre d'interprétation Plugstreet 14-18 ... Qu'en est-il à 10 jours de la date butoir de présentation du conseil communal selon le §2 de l'article 56 des statuts de la régie foncière de Comines-Warнетon ?

Questions techniques précises quant à la Régie foncière de Comines-Warнетon :

1. Listing exhaustif et détaillé du patrimoine immobilier autre que le centre d'interprétation Plugstreet 14-18, avec données cadastrales, attributions/fonctions du bâtiment, ainsi que les revenus locatifs afférents.
2. Listing précis des moyens technique et matériel (engins, tondeuses, tracteurs, entretien. Etc) et des moyens humains (employé, jardinier, technicien de surface etc ...) mis à disposition de la régie foncière soit par la ville, son cpas ou sa régie de quartier ou encore l'office du tourisme...

La réponse se doit de faire un listing complet et précis des horaires de mise à disposition de moyens humains ou matériels au bénéfice de la régie foncière mais pour le compte de tiers (ville, cpas ... etc) et ce de façon comptable précise.

(s) Didier SOETE, Conseiller Communal, Chef de groupe MR à Comines-Warнетon.

Monsieur le Président invite Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin et Président de la Régie Foncière, à répondre aux questions posées.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin et Président de la Régie Foncière, intervient comme suit :

« Rapport d'activités 2014, en particulier le centre d'interprétation « Plugstreet ».

Ce rapport a été approuvé par le Conseil Communal en sa séance du 30.11.2015 en même temps que les comptes 2014. Et vous avez déjà voté : voir vos abstentions.

Il en est de même pour le plan d'entreprise : il a été approuvé par le Conseil Communal.

Le plan d'entreprise 2016 sera présenté en même temps que le budget 2016, début 2016, après l'installation du nouveau Conseil d'Administration. Pour rappel, le Conseil d'Administration vient être renouvelé et doit être tout prochainement installé.

Les comptes 2015 seront présentés et soumis à l'approbation du Conseil Communal dans le courant de l'année 2016, après avoir été examinés par le Conseil d'Administration.

De plus, la Régie forme un tout (cfr. l'article 2, alinéa 2 des statuts : objet social : j'y reviendrai) : entre autres l'exploitation d'infrastructures à vocation culturelle et touristiques (cfr. « Plugstreet ») et l'acquisition d'immeubles en vue de mener à bien des politiques en matière sociale ou de logement.

Je rappelle également le mécanisme « déduction en amont de la TVA » (« ruling » fiscal) pour la régie communale autonome. Comme déjà signalé : si cela n'avait pas été fait ainsi et si la Ville avait porté le projet « Plugstreet », la TVA aurait été due et « perdue ».

Rapport d'activités 2015, en particulier le centre d'interprétation « Plugstreet ».

L'année 2015 n'est pas encore finie. Donc : ce document sera présenté ultérieurement.

Plan d'entreprise 2016.

Je ne reviendrai pas sur des sujets déjà - longuement - évoqués. Les retards ont été rattrapés et la Régie poursuit le développement de ses activités. Nous nous y attelons !

Questions « techniques » précises.

Personnel :

-le personnel propre de la Régie Foncière se compose de 3 mi-temps (Florence Dekimpe, Céline Dumont et Eveline Verstraete), affectés entièrement au Centre d'Interprétation ;

-2 agents communaux (Elisabeth Devaux et Valérie Dutilly) sont mis - par convention (décision - unanime - du Conseil Communal du 17.12.2012 (26ème objet)) - à la disposition de la Régie pour ¼ temps ;

-dans la même convention, le personnel du service technique est également mis à disposition.

Patrimoine (hors « Centre d'Interprétation ») :

-bâtiment sis 153, chaussée de Warneton : bien affecté au logement - conformément à l'objet social de la Régie évoqué ci-dessus – mis à disposition au tarif social;

-bâtiment sis 67, chaussée de Wervicq à Comines → bien cédé en bail emphytéotique à la Ville, par décision - unanime - du Conseil Communal du 14.09.2009 (18ème objet). Redevance : 1 €/an. Affectation : logement – travaux : prévus pour 2016 ;

-bâtiment sis 68, rue de Wervicq à Comines → bien cédé en bail emphytéotique à la Ville, par décision - unanime - du Conseil Communal du 14.09.2009 (16ème objet). Redevance : 1 €/an. Objectif : bien à affecter au logement (cfr. supra) ;

-terrains sis à Warneton (ex-Athénée Royal de Warneton) → biens mis par convention à disposition de la Ville (décision du Conseil Communal du 18.06.2012-27ème objet). Affectations : entente des associations patriotiques, section locale de la Croix Rouge, activités « ruches », ... : cfr. matières d'intérêt général. ».

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de prendre acte de ce qui précède et de classer ces informations au dossier ad hoc.

Monsieur Luc DE GEEST, Echevin, quitte la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 22.30 heures.

Le Secrétaire,

Le Président,

C. VANYSACKER.

G. DELEU.